



Absences injustifiées au travail

Par Alex94

Bonjour,
J'ai des problèmes avec ma voiture que j'essaie de réparer moi-même pour des raisons de coût. La voiture fonctionne par intermittence. Parfois, je peux emprunter la voiture d'un ami, parfois non. Le mois dernier, j'ai été absente du travail à cinq reprises en raison de problèmes de transport. Je préviens toujours mon employeur de mon absence. Celle-ci ne dure jamais plus d'une journée consécutive. J'ai reçu un avertissement écrit de mon employeur. Actuellement, je n'ai pas les moyens d'acheter une nouvelle voiture, donc à l'avenir, je risque d'être à nouveau absente pour cette raison. Mon employeur a refusé de rupture conventionnelle. Puis-je être licenciée pour avoir abandonné mon poste ? Je tiens à ne pas perdre mon droit à l'allocation chômage.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Des absences injustifiées et répétitives peuvent donner lieu à un licenciement pour faute, sans oublier la retenue sur salaire.
Sachez qu'un abandon de poste est facilement requalifié en démission et donc aucun droit au chômage ensuite.
Plutôt que de craindre la perte des droits aux allocations, craignez la perte de votre emploi : cherchez des solutions de transport plus fiables (covoiturage ? vélo ? transport en commun ? télétravail ?)

Par Henriri

Hello !

Alex les absences en question ne relèvent pas de la notion d'abandon de poste pour laquelle votre employeur pourrait vous présumer démissionnaire sous certaines conditions.

Mais vos absences soudaines et à répétition sans motif acceptable peuvent relever de la procédure de sanction disciplinaire.

A+

Par Alex94

Les autres moyens de transport ne sont pas envisageables. Personne ne vit dans mon quartier. Avec le temps qu'il fait actuellement, il est impossible de parcourir 20 km à vélo. Je souhaite trouver un emploi plus près de chez moi, mais c'est difficile. Je ne sais pas combien de temps cela va me prendre et sans allocations chômage, ma situation financière ne fera qu'empirer.

Par Henriri

(suite)

Je comprends la difficulté de votre situation mais ses déterminants sont indépendants de votre employeur.

A+

Par Isadore

Bonjour,

Un licenciement pour faute vous ouvrirait le droit aux allocations chômage.

La présomption de démission suite à un abandon de poste ne concerne que les salariés qui ne reprennent pas leur poste après avoir été mis en demeure par leur employeur. Elle n'est pas applicable à un salarié qui manque des jours par intermittence.

Renseignez-vous auprès des services sociaux de la mairie sur les possibilités d'obtenir un prêt pour changer ou réparer votre voiture :

[url=https://www.adie.org/pour-acheter-un-vehicule-ou-passer-mon-permis/]https://www.adie.org/pour-acheter-un-vehicul
e-ou-passer-mon-permis[/url]

[url=https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-oise/offre-de-service/vie-professionnelle/j-ai-besoin-d-une-aide-pour-acheter-
un-vehicule-d-occasion]https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-oise/offre-de-service/vie-professionnelle/j-ai-besoin-d-une
-aide-pour-acheter-un-vehicule-d-occasion[/url]

Même si vous pensez que vous aurez du mal à assumer un prêt, il faut quand même essayer car au chômage vous perdrez pas mal de revenus par rapport à un salaire.

Voyez aussi avec ce simulateur si vous n'auriez pas droit à des aides non réclamées :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R54933]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdr
oits/R54933[/url]

Par jodelariege

Bonjour

Une mobylette? Une petite moto ? Avec des vêtements anti pluie. .parce que beaucoup de personnes travaillent à 20 km voire plus de leur domicile